

Ce qu'il faut retenir de la journée du 16 septembre 2021

✓ Des moments forts :

- 1 CSE extra, 1 Assemblée générale avec l'AJ.
- 1 visite et 1 réunion entre les DS et la Délégation Interministérielle aux Restructurations d'Entreprise.

✓ Les points majeurs :

- La démission de Roberto Avelli au 30/09.
- Le dossier porté par la direction qui a été à nouveau déposé mais sans avancée par rapport au 15/6.
- L'industriel pressenti n'a pas déposé de dossier faute d'engagement de la part des clients.

✓ Des conséquences :

- Un report de la date de limite de dépôt des offres au **18 octobre** car la trésorerie permet de tenir jusqu'à fin novembre.
- **Une nécessité absolue que l'Etat et les AJ remettent les clients, l'industriel autour de la table pour négocier et que Renault retrouve la raison.**
- Les membres de la Délégation Interministérielle, et des représentants locaux et régionaux de l'Etat ont apprécié « **le savoir-faire unique, une technicité impressionnante, une véritable pépite** ». Ils ont aussi apprécié les échanges en toute loyauté avec les salariés lors de cette visite. **Merci à toutes et à tous.**
- Tous sont mobilisés et **tous misent sur le seul dossier de l'industriel** pour lequel seul le dossier porté par la Direction pourrait être une alternative.
- Des facilitateurs, **Stéphane Magnan ex PDG de Montupet et Mickaël Brison** (ex-patron des roues Montupet, ex-directeur de site Bulgare et ex-directeur industriel en Europe pour Montupet-Linamar) qui connaissent parfaitement l'usine, participent aux échanges entre les clients, l'Industriel et l'Etat et apportent leur expérience.
- Il reste 1 mois pour **convaincre sans contraindre les clients** pour qu'ils soutiennent le projet d'adaptation et de modernisation de l'outil industriel.
- En parallèle, **le dossier de la Direction, mis en attente, va être relancé** très rapidement pour qu'il puisse éventuellement être présenté au Tribunal de Commerce, mais ne rentrera pas en concurrence avec celui de l'Industriel.
- Que nous soyons repris ou pas, il serait illusoire de croire qu'il n'y aura pas de conséquences sociales. C'est pourquoi, La DDETSPP de l'Indre (Dir. du Travail) et les AJ, avant même de connaître les contours des projets, vont établir une synthèse des dispositions dans l'accompagnement des salariés.
- **Une demande de l'Intersyndicale de compensation (partielle ou totale) de la perte de la salaire a été demandée à l'AJ pour les futures périodes d'activité partielle.**